



ARRÊTÉ	N°	202301	0023	ST
--------	----	--------	------	----

**Interdiction de stationner**  
**Le jeudi 26 janvier 2023**  
**Rue Jean Moulin**

Département de l'Eure  
Commune de Saint-Marcel  
55 Route de Chambray  
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la route,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**Vu** la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Considérant** la demande de la société DB EVREUX – Rue Santos Dumont ZAC du Long Buisson 27930 GUICHAINVILLE – afin d'effectuer un déménagement pour Mme BAUMANN Isabelle au 20 ter Rue Jean Moulin,

**Considérant** la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

## ARRÊTE

**Article 1 :** Le stationnement sera strictement interdit **le jeudi 26 janvier 2023** aux abords du domicile situé 20 Ter Rue Jean Moulin. Le stationnement concernant ce déménagement s'effectuera sur le trottoir devant le domicile sur 3 places sans entraver la circulation des véhicules.

**Article 2 :** La vitesse sur cette voie sera limitée à 30 Km/h pendant toute la durée du déménagement.

**Article 3 :** La pose, la gestion et l'entretien de la signalisation appropriée et réglementaire seront réalisés par la société de déménagement.

**Article 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de police municipale, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée aux personnes suivantes :

- Monsieur le Commandant divisionnaire de Police, Chef de la C.S.P. Vernon,
- Monsieur le Chef de Corps du CIS Vernon,
- Les services de la SNA Transport, de la SNA Assainissement & de la SNA Environnement

Fait à Saint-Marcel, le 23 janvier 2023

Le Maire,

Hervé PODRAZA

